

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 PP 85 Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec le Ministère de la Justice concernant l'achat de fournitures et petits matériels de bureau.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2013, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation la signature d'une convention de groupement avec le Ministère de la Justice concernant l'achat de fournitures et petits matériels de bureau pour la Préfecture de Police (Services Etat et Ville de la Préfecture de police) et lui demande l'autorisation de signer cette convention de groupement ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Ministère de la Justice concernant l'achat de fournitures et petits matériels de bureau pour la Préfecture de police.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercices 2014 et suivants :

Section de fonctionnement :
Chapitre 920 - tous articles ;
Chapitre 921 - tous articles ;
(comptes nature 60632 et 6064).

Section d'investissement :
Chapitre 900 - tous articles ;
Chapitre 901 - tous articles ;
(compte nature 2188).